



RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)  
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN  
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

## NEWS RELEASE

### COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER : **Marie Yolène GILLES COLAS**  
PHONE : (509)2940-1222 / 3650-8103 / 3463-4192  
(509)2244-0076/ 2244-1496  
Cell : (509) 3728-8466

---

### *Actes de provocation, de violence et de barbarie: le RNDDH tire la sonnette d'alarme*

---

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), vivement préoccupé par l'atmosphère de tension et de violence qui sévit dans le pays, croit de son devoir de tirer la sonnette d'alarme dans le but de porter les autorités concernées à éviter une dégradation de la situation générale de sécurité, déjà très précaire.

Le RNDDH rappelle à l'attention de tous que dans ses prises de position antérieures, il a toujours appelé les acteurs politiques à œuvrer en vue de trouver une issue à la crise postélectorale et politique actuelle et à mettre de côté leurs intérêts personnels au profit des intérêts de la majorité. Aujourd'hui, le constat est patent : le principe de la bonne gouvernance n'est pas en vigueur ; au contraire, les tenants du pouvoir usent de la provocation et de l'intimidation comme stratégies de gouvernance, foulant ainsi au pied les principes et valeurs de droits humains.

En effet, le fait par l'organe électoral et par l'Exécutif de décider de réaliser à tout prix des élections le 24 janvier 2016 alors que plusieurs voix de la société haïtienne se sont élevées pour exiger le report de ces élections, est un acte de provocation.

Le peuple haïtien répond aux provocations gouvernementales en organisant presque chaque jour, des manifestations de plus en plus violentes, au cours desquelles des pare-brise de véhicules sont cassés, des pneumatiques et des véhicules sont incendiés, des tirs de pierres et de tessons de bouteille sont enregistrés. Les cas de blessure sont légion et les pertes matérielles enregistrées lors de ces différents mouvements de protestation sont nombreuses.

Le RNDDH estime que les manifestations enregistrées dans la capitale les 18 et 19 janvier 2016 prouvent que l'utilisation de la violence comme moyen de communication va en s'augmentant. En effet, le 18 janvier 2016, à la *Rue Pavée* seulement, au moins *deux* (2) véhicules ont été incendiés et *trois* (3) autres ont été vandalisés par les manifestants. Il s'agit de :

- Un *Canter JMC* de couleur blanche, immatriculé au numéro TP02605, dont l'avant a été incendié. Il appartient à l'entreprise DECA Group.
- Une *Toyota Land Cruiser* de couleur blanche, immatriculée au numéro AA95012, dont le propriétaire s'était rendu à *Super Home*, une maison de vente d'appareils électroménagers, située à la Rue Pavée. A sa sortie, son véhicule était en feu.
- Un *Mitsubishi Nativa* de couleur blanche, appartenant au propriétaire de l'entreprise *Super Home*, immatriculé au numéro AA47489 dont le pare-brise et plusieurs vitres ont été cassés.
- Une *Nissan Extera* de couleur grise, immatriculée au numéro LL01056 dont le pare-brise et *quatre* (4) autres vitres ont été cassés.
- Un *Pick-up Nissan* de couleur blanche, immatriculé au numéro TP23973 dont le pare-brise et plusieurs vitres ont aussi été endommagés.

De plus, une station de gazoline Total, située à la Rue Pavée, aurait été incendiée si des agents de la PNH n'étaient pas intervenus à temps.

Pour sa part, la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) semble ne pouvoir répondre aux manifestations qu'en faisant un usage excessif de la force. Le lancement à outrance des tubes de gaz lacrymogène, des projectiles en caoutchouc et d'eau colorée ainsi que des arrestations brutales constituent les modes d'intervention de la seule force de police du pays. Celle-ci n'est jamais parvenue à accompagner les manifestants dans leur itinéraire jusqu'à leur destination finale, laissant ainsi l'impression de n'être qu'au service des pouvoirs politiques.

Le 19 janvier 2016, la PNH a procédé à l'arrestation de *neuf* (9) manifestants. Il s'agit de :

- Jeffer LACROIX
- Jonas ROMULUS
- Rolny JOSEPH
- Omisca APPOLON
- Jordan CHARLES
- Wolfson VITAL
- Clivens LAFALAISE.
- Jonas JEAN FRANÇOIS
- Wancy ALEXIS

Jeffer LACROIX a été libéré.

C'est malheureusement dans ce contexte de tension et de violence généralisée que l'organisation de droits humains a pris connaissance d'une vidéo qui circule sur les réseaux sociaux, montrant des policiers brutalisant dans l'enceinte même d'un commissariat, *deux* (2) jeunes hommes. Selon plus d'un, ces derniers ont été arrêtés alors qu'ils prenaient part à une manifestation antigouvernementale.

En ce sens, le RNDDH estime que, quel que soit le moment où ces jeunes gens brutalisés par la PNH ont été arrêtés, il est de son devoir de rappeler à l'institution policière que son cadre légal d'intervention est constitué d'instruments régionaux et internationaux de protection de droits humains, de lois organiques et ordinaires en vigueur en Haïti, des règlements généraux et du code de déontologie de la PNH. Les actes de torture ne sont permis dans aucun de ces documents.

Le RNDDH enjoint les autorités haïtiennes à changer de stratégie de gouvernance car la provocation et l'intimidation gouvernementales ne peuvent pas résoudre la crise postélectorale et politique qui sévit actuellement dans le pays. En ce sens, l'organisation de droits humains demande une fois de plus au CEP et à l'Exécutif de surseoir à l'organisation des *"élections du 24 janvier 2016"*, ce, dans l'intérêt de la Nation.

Le RNDDH invite les protestataires à réaliser des mouvements pacifiques de protestation et attire l'attention de tous sur le fait que l'utilisation de la violence est interdite par la Loi et est contraire à l'exercice du droit à la liberté d'expression. Casser les pare-brise de véhicules, incendier des véhicules et mettre le feu à des pneumatiques sur la chaussée ne constituent pas des moyens démocratiques de communication ni ne peuvent en rien résoudre la crise actuelle.

Enfin, le RNDDH recommande à la Direction Générale et à l'Inspection Générale de la PNH de documenter l'usage de la force par les agents policiers notamment lors des manifestations antigouvernementales. De plus, la nation haïtienne en général et les organisations de droits humains en particulier estiment du devoir de l'institution policière de mener une enquête méticuleuse autour des circonstances dans lesquelles des jeunes ont été torturés, ce dans le but de transférer aux autorités judiciaires les agents coupables.

Port-au-Prince, le 21 janvier 2016.